



Accompagnateur.trice d'étudiant.e.s handicapé.e.s

N° de concours : 2324-ST-013

Service: Services aux étudiants et à la communauté /
Centre de consultation et de soutien aux étudiants

Statut : Personne salariée occasionnelle à temps complet ou temps partiel

Supérieur immédiat : Stéphane Nantel

Période : Dès le 14 août 2023, jusqu'au 23 mai 2024* ;

Salaire : De 21,89\$ à 23,35\$ l'heure;

Horaire : Horaire variable selon l'horaire des cours de l'étudiant.e soit du lundi au vendredi entre 7h45 à 18h15, pour un total de 30 à 40 heures par semaine;

Lieu de travail : 3800, rue Sherbrooke Est, Montréal.

Fonctions

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à aider l'étudiante ou l'étudiant handicapé dans sa participation aux cours ou à d'autres activités. Elle l'assiste dans ses déplacements, lui donne l'aide requise par sa condition et voit à son bien-être.

Principales tâches et activités

Accompagne l'étudiant.e vers ses locaux d'enseignement et dans tous ses autres déplacements au campus et au collège :

- Accompagne l'étudiant.e dans ces déplacements vers les locaux et en classe;
- Accompagne l'étudiant.e dans ces déplacements au Collège, entre autres, au service d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE).

Assiste, au besoin, pour tout ce qui a trait à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité :

- Assiste l'étudiante ou l'étudiant pour l'alimentation;
- Aide l'étudiante ou l'étudiant pour son hygiène.

Aide l'étudiante ou l'étudiant à manipuler ou manipule le matériel ou les objets nécessaires à la préparation ou au déroulement d'activités pédagogiques ou étudiantes :

- Assiste l'étudiante ou l'étudiant pour l'aménagement de l'espace de travail;
- Assiste l'étudiante ou l'étudiant pour la manipulation du matériel scolaire;

- Note ses observations concernant les besoins et les comportements de l'étudiante ou de l'étudiant et informe au besoin le personnel enseignant ou les autres intervenantes ou intervenants;
- Utilise les outils technologiques de l'information et des communications mis à sa disposition en lien avec les travaux à réaliser.

Accomplir au besoin toutes autres tâches connexes.

Qualifications requises

Scolarité

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) avec option appropriée ou un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Expérience

Posséder une (1) année d'expérience pertinente.

Exigences

- Maîtrise de la langue française parlée et écrite. La personne doit réussir le test écrit;
- Détenir sa carte valide des Principes de Déplacements Sécuritaires de Bénéficiaires (PDSB);
- Détenir sa carte valide de RCR;
- Avoir des aptitudes en communication et en relations interpersonnelles;
- Être fiable et ponctuel ;
- Avoir un bon sens de l'accueil, de l'organisation et de l'autonomie.

* ou jusqu'à ce que l'accompagnement ne soit plus requis ou jusqu'à ce que nous mettions fin à cet engagement.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Seuls les candidats retenus, lors de la présélection, reçoivent un appel afin d'être convoqués au(x) test(s) de sélection et à l'entrevue.

COMMENT POSTULER?

Les personnes intéressées doivent postuler sur l'affichage numéro 2324-ST-013 avant 16 h 30, le 10 août 2023, à <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/emploi/offres-demploi/>.

À PROPOS DU COLLÈGE DE MAISONNEUVE

Le Collège de Maisonneuve est un établissement d'enseignement supérieur reconnu pour la qualité de ses programmes et centré sur la réussite éducative de ses 7 000 étudiants, jeunes et adultes. Bien campé dans son quartier, le Collège de Maisonneuve se veut accueillant et sans frontière pour que l'on s'y sente comme chez soi. Une vie interculturelle active contribue au dynamisme de Maisonneuve et enrichit la communauté.

En considérant ses trois centres collégiaux de transfert de technologie, le Collège figure parmi les acteurs influents en matière de recherche, d'innovations sociales, scientifiques et technologiques, contribuant à l'essor des organisations d'ici et d'ailleurs.

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE, C'EST COMME CHEZ SOI AVEC...

DES CONDITIONS GAGNANTES POUR S'ÉPANOUIR :

- Facile d'accès en transport en commun
- Possibilité de télétravail
- Politique de conciliation travail-famille
- Horaire de 35 heures par semaine ou moins
- 20 jours de vacances annuelles et 13 jours fériés (Jusqu'à 2 mois de vacances pour les enseignants)
- Banque de congés maladie et sociaux
- Régime de retraite (RREGOP)
- Assurances collectives
- Remboursement du perfectionnement et des frais de scolarité
- Programme d'aide aux employés
- CPE La Vermouilleuse (priorité aux employés)
- Rabais de 30 % pour l'inscription d'une activité physique
- Tarifs préférentiels (Appel, Rogers, Énergie Cardio, etc.)

UNE VOLONTÉ D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

Le Collège est signataire de la charte Dimensions et souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

200 000 PI² POUR SE DÉGOURDIR :

- Jardin intérieur
- Bibliothèque
- Cafétéria
- Gymnase
- Salle de musculation
- Piscine
- Librairie
- Clinique de santé en hygiène dentaire et en soins infirmiers

DES ACTIVITÉS GRATUITES POUR ÉCHANGER ET SE DIVERTIR :

- Conférences
- Expositions
- Spectacles
- Activités sociales et de reconnaissance

8 000 PERSONNES POUR SE SOUTENIR :

- 1 000 employés
- 7 000 étudiants
- + de 10 services administratifs
- + de 20 départements d'études

